



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
850DE2214N01	PETR du Pays du Bocage - Soutien programme LEADER 2023-2027	Adoptée
850DE2214N02	Tarif repas	Adoptée
850DE2214N03	Avenant UFCV – Centre de loisirs Tinchebray / Chanu	Adoptée
850DE2214N04	Modification règlement intérieur services périscolaires	Adoptée
850DE2214N05	Contrat de territoire « Eau et climat »	Adoptée
850DE2214N06	Prix abonnement eau - part collectivité / ex CDC canton Tinchebray	Adoptée
850DE2214N07	Contrat relatif à la prise en charge des déchets équipements électriques et électroniques	Adoptée
850DE2214N08	Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes	Adoptée
850DE2214N09	Avenant à la convention avec Corepile pour la collecte des piles	Adoptée
850DE2214N10	Convention entretien Lonlay l'Abbaye - entretien espaces verts épuration	Adoptée
850DE2214N11	Décision modificative n°2 - Budget Général	Adoptée
850DE2214N12	Vote Budget Général 2023	Adoptée
850DE2214N13	Vote Budget Ordures Ménagères 2023	Adoptée
850DE2214N14	Vote budget eau 2023	Adoptée
850DE2214N15	Vote budget ZA Lonlay l'Abbaye 2023	Adoptée
850DE2214N16	Décision modificative n°2 - ZA St Quentin les Chardonnets	Adoptée
850DE2214N17	Vote budget ZA St Quentin les Chardonnets 2023	Adoptée
850DE2214N18	DM 1 – Budget ZAE Espace Entreprises Domfrontais	Adoptée
850DE2214N19	Vote budget ZAE Espace Entreprises Domfrontais 2023	Adoptée
850DE2214N20	Vote budget Assainissement collectif 2023	Adoptée
850DE2214N21	Vote budget Assainissement non collectif 2023	Adoptée



RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/12/2022
061-200071520-20221129-850DE2214N01-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N01 Objet : **PETR du Pays du Bocage – soutien programme LEADER 2023-2027**

Le président informe que Le PETR du Pays du Bocage anime le programme de fonds européen LEADER sur son territoire, depuis plus de 15 ans.

Une enveloppe de 3.5 millions d'euros a ainsi été mobilisée pour le financement de projets sur la période 2015-2022.

Plusieurs acteurs publics et privés de Domfront-Tinchebray Interco ont pu en bénéficier et LEADER a notamment financé :

- Lancement de Cité en Musique à Domfront-en-Poirais
- Modernisation du cinéma de Tinchebray-Bocage
- Création de la chocolaterie de Lisa à Saint Cornier des Landes
- Création d'une eau de vie de cidre blanche et modernisation de la gamme de Calvados Garnier

Au-delà du financement de projets, LEADER offre aux territoires ruraux une ingénierie qui permet de les accompagner dans le financement et la réalisation de leurs opérations.

Le PETR élabore actuellement sa candidature pour la gestion d'un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027. La concertation est actuellement menée pour faire émerger les principaux enjeux et définir une nouvelle stratégie locale de développement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Soutient le principe de la candidature du PETR du Pays du Bocage à ce nouveau programme LEADER 2023-2027
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
661-200071520-20221129-850DE2214N02-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N02 Objet : Tarifs repas

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances.

Par délibération en date du 13 juin 2019, les tarifs de restauration scolaire avaient été harmonisés sur l'ensemble du territoire à 3.30 € par repas enfant et 5.40 € par repas adulte.

Au vu des augmentations du coût de l'énergie et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, il semble indispensable d'augmenter le prix du repas dans le cadre scolaire, extrascolaire et petite enfance.

Josette Porquet propose de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023 le tarif de 3.50 € pour les enfants et 5.70 € pour les adultes.

Cela concerne :

- Les écoles de Chanu, Montsecret-Clairefougère et Frênes, St Pierre d'Entremont, St Cornier des Landes, Tinchebray (maternelle), Lonlay l'Abbaye, St Bômer les Forges, Domfront : Brassens et Brel.
- Les 2 micro crèches de Tinchebray (Récré A9 et Les lutins).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs des repas des services scolaires, extrascolaires et petites enfances à 3.50 € pour les enfants et 5.70 € pour les adultes à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Dit qu'1 euro sera facturé si la réservation des services n'a pas été faite par les familles.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
061-200071520-20221129-850DE2214N03-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N03 Objet : Avenant UFCV – Centre de loisirs Tinchebray - Chanu

Le Président laisse la parole à Michel Legalle, vice-président en charge de l'enfance - jeunesse.

La gestion du centre de loisirs de Tinchebray-Chanu et du relais petite enfance a été confiée par Délégation de Service Public à l'UFCV à compter du 1er février 2015 jusqu'au 31 décembre 2021.

En raison de la COVID et du renouvellement des instances communales et communautaire, par délibération en date du 30 septembre 2021, un avenant avait permis la prolongation de cette DSP pour l'année 2022.

Une réflexion était en cours pour une reprise en gestion directe. Mais suite au départ de la responsable du service enfance jeunesse et du congé maternité de sa remplaçante, le vice-président propose de prolonger la Délégation Service Public (DSP) pour un an avec l'UFCV dans les mêmes conditions, donc sur les mêmes bases financières que les années précédentes, soit une augmentation de 2 %.

En 2023, une procédure de renouvellement de la DSP doit être lancée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant avec l'UFCV pour prolonger, dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an la DSP relative à la gestion du centre de loisirs et du relais petite enfance de Tinchebray soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CENTRE ANIMATION JEUNESSE et RPE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO**

**Centre de Loisirs de Tinchebray – Chanu
Relais Petite Enfance - Tinchebray**

AVENANT N° 2

Envoi de l'original par N.D. (le 16/12/22)

COPIE

Identification des Parties

Entre les soussignés :

La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco

Représentée par son Président : Monsieur Bernard SOUL, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2022,

Ci-après désigné par « La Communauté de communes délégante »

D'une part

ET

L'UFCV, Association nationale d'éducation populaire reconnue d'utilité publique

Représentée par Madame Nathalie MARIE, déléguée régionale, dûment autorisée à cet effet par délégations donnée par le Directeur général de l'UFCV

Ci-après désigné par « L'UFCV ou Association délégataire »

D'autre part

Préambule

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre d'Animation Jeunesse et du Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Canton de Tinchebray a été conclu pour une durée de 7 ans à compter du 1er février 2015 pour se terminer en fin d'année 2021. Cette DSP s'est donc terminée le 31 décembre 2021.

Le décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession autorise dans son article 36, un allongement de la durée initiale pour une durée de 1 an, sous réserve que la modification soit « non substantielle ». Ainsi par délibération en date du 30 septembre 2021, une prolongation de un an soit jusqu'au 31 Décembre 2022 a été actée par un avenant n° 1 du fait de la période Covid mais aussi du fait des élections municipales et de la nomination de nouveaux élus communautaires.

Des événements supplémentaires (départ du cadre responsable du service et congé maternité de l'agent remplaçante du cadre) n'ont pas permis de mener à terme la réflexion de la réorganisation du service.

Il est proposé, à titre tout à fait exceptionnel, de prolonger d'une dernière année, la DSP dans les mêmes conditions que le contrat initial et l'avenant n° 1.

Cette prolongation n'est pas de nature à remettre en cause la nature globale ou l'équilibre de la concession actuelle.

Décide

Article 1 : d'approuver la prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion du Centre de Loisirs de Tinchebray et de Chanu et du RPE (Relais Petite Enfance) de Tinchebray pour une durée de 1 an sur les mêmes bases financières que les années précédentes, soit une augmentation de 2 % et de se référer au tableau budgétaire qui reprend le contrat lié à la DSP.

Article 2 : D'autoriser le Président de la Communauté de Communes de Domfront Tinchebray Interco à signer l'avenant N° 2.

Article 3 : De finaliser la réflexion sur l'avenir de gestion des centres de Loisirs de Tinchebray et Chanu et du RPE de Tinchebray, et en fonction de la décision, de lancer ou non une nouvelle procédure de renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion de ces sites.

Fait en double exemplaires,

à TINCHEBRAY, le 29 novembre 2022

Pour la communauté de communes
Domfront-Tinchebray Interco

Pour l'UFCV Basse Normandie
Association délégataire

Le Président

La déléguée Régionale


Bernard SOUL



Nathalie MARIE



RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221129-250DE2214N04-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N04 Objet : Modification règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire

Le Président laisse la parole à Michel Legalle, vice-président en charge de l'enfance-jeunesse.

Un règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire est remis à chaque famille pour préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations et responsabilités de chacun pour garantir le bon fonctionnement du service.

Ce règlement couvre le service de restauration solaire, les accueils périscolaires (matin et soir) et l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires « ACM du Domfrontais ».

Michel Legalle propose les changements suivants pour les réservations de « l'ACM du Domfrontais » :

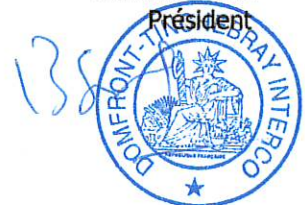
- Avant minuit (**J-5**) pour l'accueil de loisirs le mercredi (**au lieu : de J-2**)
- **15 jours avant** pour l'accueil de loisirs de Domfront pendant les vacances (**au lieu de : avant le jeudi minuit pour la semaine suivante**).

Il propose d'adopter ce règlement pour toutes les écoles du territoire et pour « l'ACM de Domfrontais ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur des services périscolaire et extrascolaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221129-250DE2214N05-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N05 Objet : Contrat de territoire « eau et climat » - lutte contre le ruissellement érosif – modalités de prise en charge par la collectivité – convention de travaux

Le Président laisse la parole à Jean-Louis Renault, vice-président en charge de l'eau potable et des rivières.

Par délibération du 8 juin 2021, le Conseil communautaire avait approuvé le contrat « Eau et Climat » de la Rouvre et du Noireau. Ce contrat a aussi été signé par Flers Agglo, l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat départemental de l'Eau de l'Orne et par le Syndicat Mixte de restauration des rivières de la Haute Rouvre.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage chacune des parties à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets maintenant certains. Il définit également les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'atteinte du bon état des cours d'eau sur le territoire des bassins versants de la Rouvre et du Noireau. L'érosion et le ruissellement y ont été identifiés comme des sources importantes de dégradation de la qualité de l'eau.

L'Agence de l'eau Seine Normandie, par l'intermédiaire de son 11ème programme, accompagne les opérations de lutte contre le ruissellement érosif à hauteur de 80%. Aujourd'hui la question se pose sur la prise en charge du reste à charge.

Pour atteindre les objectifs de réduction de la dégradation de la qualité de l'eau et convaincre les propriétaires d'aller vers les travaux qui représentent le gain environnemental maximum, il est souhaitable que la collectivité puisse prendre en charge une partie des travaux.

Il propose de fixer les modalités d'intervention de Domfront Tinchebray Interco comme suit :

Travaux pour lutter contre le ruissellement érosif	Gain contre le ruissellement érosif	Montant pris en charge par les partenaires financiers	Montant pris en charge par DTI	Montant pris en charge par la collectivité estimatif € (TTC)
Création de haie sur talus.	+++	80%	20%	11,74 €/ml
Création de haie plate.	++	80%	0%	4,5 €/ml
Plantation d'une haie à plat sur les parcelles en bord de cours d'eau. (participation identique aux travaux de l'entente Noireau).	+++	80%	20%	4,5 €/ml
Talus enherbé sans haie.	++	80%	0%	7,24 €/ml
Talus enherbé avec impossibilité d'installer une haie, aplomb d'une ligne électrique, abord d'un carrefour routier...	+++	80%	20%	7,24 €/ml
Confortement d'un talus discontinu.	+++	80%	20%	2,44 €/ml
Déplacement d'une entrée de champ quand celle-ci est en aval de la parcelle.	+++	80%	20%	804 €/u
Regarnissage de haie sur talus pour les parcelles ayant une haie peu dense.	+++	80%	20%	4,5 €/ml
Création de fossé simple. Il redirige les écoulements vers des zones permettant leur rétention (fossé à redents, haie sur talus, mare tampon...).	++	80%	0%	8,35 €/ml
Création de fossé à redents, recommandé en cas d'implantation dans l'axe d'écoulement.	++	80%	0%	15 €/ml

RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'acte : 16/12/2022
051-280071530-2022-105-2019-2214N05-DE

En annexe à la présente délibération, Jean-Louis Renault soumet une convention type permettant aux propriétaires de parcelle agricole de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux de lutte contre l'érosion. Cette convention fixe aussi les modalités d'intervention de la collectivité sur ces projets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de la participation de Domfront Tinchebray Interco aux projets de lutte contre le ruissellement érosif selon la nature des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Approuve la convention de travaux jointe en annexe
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de travaux ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,
- S'engage à inscrire les crédits au BP 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président



ANNEXE



RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221129-850DE2214N06-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N06 Objet : Prix abonnement eau – part collectivité – ex Communauté de communes du canton de Tinchebray

Le Président laisse la parole à Jean-Louis Renault, vice-président en charge de l'eau potable et des rivières.

Par Délégation de Service Public, la gestion de l'eau potable est confiée à Eaux de Normandie pour l'ex Communauté de communes du Canton de Tinchebray.

Par délibération du 6 décembre 2016, les tarifs de l'eau ont été harmonisés entre 2017 et 2021 sur l'ensemble du territoire ex SER du pays de Tinchebray et ex SIAP de Frênes- Montsecret pour qu'un « usager type » consommant 120 m3 paie le même prix.

A compter de 2022, la facture d'un usager de l'ex SER a légèrement baissé et au vu des investissements importants réalisés (usine d'eau à Beauchêne), Jean-Louis Renault propose d'ajuster la part fixe à 50 €. La part variable reste inchangée à 1.0671 €/m³.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que la part fixe abonnement est de 50 € par an à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le prix de l'eau sur le territoire de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221129-850DE2214N07-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N07 Objet : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Président informe que depuis 2008, la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a été mise en place au sein des déchetteries du Domfrontais. Une convention avait été signée avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, renouvelée le 1^{er} janvier 2021 pour une période de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les pouvoirs publics ont apporté quelques modifications réglementaires qui ont un impact sur la convention en cours. L'organisation des relations contractuelles et financières entre l'organisme coordonnateur de la filière (OCAD3E), les éco-organismes en charge de cette filière (Ecosystem et Ecologic) et les collectivités territoriales a été revue.

Les modifications réglementaires apportées par les pouvoirs publics sont minimes pour les collectivités territoriales et ont surtout pour objectif de simplifier les rapports contractuels entre les différentes parties.

Ainsi, Ecologic restera l'éco-organisme référent de Domfront – Tinchebray Interco et les modalités pratiques de collecte des DEEE ne changent pas. Les principales modifications concernent donc les modalités de contractualisation et de financement de la filière. Ainsi, le nouveau contrat sera signé directement avec l'éco-organisme Ecologic et non plus avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. Le nouveau contrat prendra effet rétroactivement à la date du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. De même c'est Ecologic qui versera les compensations financières et non plus OCAD3E.

Enfin, le barème des compensations financières sera revu légèrement en faveur des collectivités.

Le nouveau contrat sera signé également en présence de l'autre éco-organisme Ecosystem qui est susceptible d'intervenir en cas de nouvelle modification ultérieure de la répartition des zones géographiques du territoire national pendant la durée du présent contrat, s'il est désigné éco-organisme agréé pour Domfront – Tinchebray Interco.

A cette fin, l'article 5 du contrat prévoit que les deux éco-organismes concluraient un contrat de cession du dudit contrat ; Domfront – Tinchebray Interco donnant par avance son accord à la cession du contrat sans avoir à redélibérer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'acte de cessation de la convention de collecte séparée des DEEE en vigueur jusqu'à la date du 30 juin 2022 et anciennement conclue avec OCAD3E,
- Autorise le Président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE qui prend effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 avec Ecologic éco-organisme référent et en présence d'Ecosystem dans les conditions énoncées ci-dessus.

RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception du DLE 16/12/2022
D61-200071520-20221129-850DE2214N07-DE

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221129-850DE2214N08-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N008 Objet : Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes

Le Président informe que depuis 2013, la collecte sélective des lampes usagées a été mise en place au sein des déchetteries du Domfrontais. Une convention avait été signée avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, renouvelée le 1^{er} janvier 2021 pour une période de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les pouvoirs publics ont apporté quelques modifications réglementaires qui ont un impact sur la convention en cours. L'organisation des relations contractuelles et financières entre l'organisme coordonnateur de la filière (OCAD3E), l'éco-organisme en charge de cette filière (Ecosystem) et les collectivités territoriales a été revue. Les modifications réglementaires apportées par les Pouvoirs publics sont minimes pour les collectivités territoriales et ont surtout pour objectif de simplifier les rapports contractuels entre les différentes parties.

Ainsi, Ecosystem restera l'éco-organisme référent de Domfront – Tinchebray Interco et les modalités pratiques de collecte des lampes ne changent pas. Les principales modifications concernent donc les modalités de contractualisation et de financement de la filière.

Ainsi, le nouveau contrat sera signé directement avec l'éco-organisme Ecosystem et non plus avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. De même c'est Ecosystem qui versera le cas échéant les compensations financières et non plus OCAD3E.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'acte de cessation de la convention de collecte des lampes usagées en vigueur jusqu'à la date du 30 juin 2022 et anciennement conclue avec OCAD3E,
- Autorise le Président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes qui prend effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 avec Ecosystem dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
081-200071520-20221129-850DE2214N09-DE

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N009 Objet : Avenant à la convention avec Corepile pour la collecte des piles

Le Président informe que depuis 2003, la collecte sélective des piles et accumulateurs portables en mélange a été mise en place au sein des déchetteries du Domfrontais. Une convention avait été signée avec l'éco-organisme Corepile, renouvelée en 2017.

En prévision du prochain agrément, Corepile souhaite expérimenter en 2023 et 2024 la mise en place d'un soutien financier à la collecte en faveur des collectivités.

L'objectif de ce soutien est de valoriser les efforts consentis par la collectivité permettant de réaliser à minima une collecte par déchetterie par an mais également d'encourager les efforts d'optimisation des demandes de collectes amenant un gain logistique et environnemental.

Ce soutien se compose d'une part fixe et d'une part variable (entre 60 € et 170 € par point de collecte et par an).

La mise en place de ce soutien se fait sur une base volontaire, conditionnée à la signature d'un avenant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer un avenant au contrat en cours avec Corepile dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
031-200071520-20221129-850DE2214N10-DE

Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N010 Objet : Convention Lonlay l'Abbaye – entretien espaces verts station d'épuration

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier, vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Depuis sa réhabilitation, la station de traitement des eaux usées de Lonlay l'Abbaye se compose de filtres plantés de roseaux et d'un traitement de finition assuré par les lagunes.

L'entretien des espaces verts, de l'ancien site de la station d'épuration où se trouvent les lagunes et du nouveau site où se trouvent les filtres plantés, doit être réalisé deux fois par an.

L'entretien des espaces verts de la station de traitement des eaux usées de Lonlay l'Abbaye, à savoir les abords des lagunes et les abords des filtres plantés, a été réalisé par les services de la commune en 2021 et 2022. La convention pourrait être renouvelée pour l'année 2023.

La prestation est consentie moyennant une somme d'un montant définitif et forfaitaire de 1 320 € pour la réalisation de deux passages.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Confier l'entretien des espaces verts de la station de traitement des eaux usées de l'année 2023 à la commune de Lonlay l'Abbaye dans les conditions définies ci-dessus,
- Autoriser le Président à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
061-200071520-20221205-850DE2214N011-BF

Délégués en exercice **33**
Présents **28**
Votants **30**
Convocation le **22/11/2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N011 Objet : Budget Général : décision modificative n° 2

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances.

Josette Porquet propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°2 du budget général de 2022 pour ajuster les crédits permettant d'actualiser en recettes le montant de la fraction de TVA reversée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de régler en dépenses les dernières factures d'énergie, les salaires de décembre suite à la revalorisation du point d'indice, les acquisitions du plan cantine pour la CUP et le 2^e passage 2022 des travaux de fauchage des accotements, des fossés et des talus remboursés par les communes concernées.

Josette Porquet présente le détail de la décision modificative n°2.

COMPTE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
60612	Energie - électricité - Fonction 020	+ 20 000,00	
64111	Personnel titulaire – rémunération principale - Fonction 021	+ 20 000,00	
64131	Personnel non titulaire – rémunérations - Fonction 021	+ 10 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF - Fonction 021	+ 10 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite – Fonction 021	+ 10 000,00	
023	Virement à la section d'investissement - Fonction 01	+ 5 000,00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante- Fonction 020	+ 62 714,00	
7351	Fraction compensatoire TH sur les résidences principales - Fonction 01		+ 137 714,00
TOTAL		+ 137 714,00	+ 137 714,00

COMPTE	INVESTISSEMENT	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
021	Virement de la section de fonctionnement -Fonction 01		+ 5 000,00
217318	Autres bâtiments publics - op° 1329 CUP - Fonction 281	+ 5 000,00	
458101222	Voirie fonctionnement Tinchebray Bocage 2022 – Fonction 845	+ 20 000,00	
458103222	Voirie fonctionnement St Pierre d'Entremont 2022 – Fonction 845	+ 2 000,00	
458105222	Voirie fonctionnement Montsecret - Clairefougère 2022 – Fonction 845	+ 4 000,00	
458106222	Voirie fonctionnement Moncy 2022 – Fonction 845	+ 2 000,00	
458108222	Voirie fonctionnement Chanu 2022 – Fonction 845	+ 2 000,00	
458201222	Voirie fonctionnement Tinchebray Bocage 2022 – Fonction 845		+ 20 000,00
458203222	Voirie fonctionnement St Pierre d'Entremont 2022 – Fonction 845		+ 2 000,00
458205222	Voirie fonctionnement Montsecret - Clairefougère 2022 – Fonction 845		+ 4 000,00
458206222	Voirie fonctionnement Moncy 2022 – Fonction 845		+ 2 000,00
458208222	Voirie fonctionnement Chanu 2022 – Fonction 845		+ 2 000,00
TOTAL		+ 35 000,00	+ 35 000,00

RF
ORNE
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
061-200071520-2022-21000650DE22-4N011-BF

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°2 du budget général 2022 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/01/2023
051-200071520-20230120-850BF2214N12-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROQUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N012 Objet : Vote du budget général 2023

Le Président donne la parole à Josette PORQUET vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif général 2023 de Domfront – Tinchebray Interco.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 813 903 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 181 592 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif général de Domfront – Tinchebray Interco tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2022
061-200071520-20221221-850BF2214N013A-BF

Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N013 Objet : Vote du budget ordures ménagères 2023

Le Président donne la parole à Josette PORQUET vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif du service ordures ménagères 2023 de Domfront – Tinchebray Interco.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 229 950 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 500 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif du service ordures ménagères de Domfront – Tinchebray Interco tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/12/2022
061-200071520-20221221-850BF2214N014A-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N014 Objet : Vote du budget eau 2023

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif 2023 du service d'eau potable.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 589 950 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 915 100 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif du service d'eau potable tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
051-200071520-20221208-850BF2214N015-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROQUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avait donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N015 Objet : Vote du budget ZA Lonlay l'Abbaye 2023

Le Président donne la parole à Josette PORQUET vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif 2023 de la ZA de Lonlay l'Abbaye.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 010 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 010 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZA de Lonlay l'Abbaye tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
031-200071520-20221205-850DE2214N016-BF

Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N016 Objet : Budget ZA St Quentin les Chardonnets : décision modificative n° 2

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances.

Il convient d'adopter la décision modificative n°2 du budget de la ZA de Saint Quentin les Chardonnets de 2022, afin d'ajuster les crédits permettant d'enregistrer les écritures de stock : annulation du stock initial et constatation du stock final.

Josette Porquet présente le détail de la décision modificative n°2.

COMPTE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
71355	Variation des stocks de terrains aménagés – Fonction 632	+ 517 000,00 €	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés – Fonction 632		+ 517 000,00 €
TOTAL		+ 517 000,00 €	+ 517 000,00 €

COMPTE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
3555	Terrains aménagés – Fonction 632	+ 517 000,00 €	
3555	Terrains aménagés – Fonction 632		+ 517 000,00 €
TOTAL		+ 517 000,00 €	+ 517 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°2 du budget de la ZA de St Quentin les Chardonnets 2022 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
081-200071520-20221208-850BF2214N017-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N017 Objet : Vote du budget ZA St Quentin les Chardonnets 2023

Le Président donne la parole à Josette PORQUET vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif 2023 de la ZA de St Quentin les Chardonnets.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 300 005 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 57 072 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZA de St Quentin les Chardonnets tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2022
061-200071520-20221205-850DE2214N018-BF

Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N018 Objet : Budget ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais : DM n° 1

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances.

Il convient d'adopter la décision modificative n°1 du budget de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais de 2022, afin d'ajuster les crédits pour enregistrer la vente de la parcelle à la SCI ULTRAPHYSIO, le remboursement au budget général d'une partie de l'avance et les écritures de stock.

Josette Porquet présente le détail de la décision modificative n°1.

COMPTE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
71355	Variation des stocks de terrains aménagés – Fonction 632	+ 88 000,00 €	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés – Fonction 632		+ 63 500,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés – Fonction 632		+ 24 500,00 €
TOTAL		+ 88 000,00 €	+ 88 000,00 €

COMPTE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
3555	Terrains aménagés – Fonction 632	+ 63 500,00 €	
3555	Terrains aménagés – Fonction 632		+ 88 000,00 €
168758	Autres dettes autres groupements – Fonction 632	+ 24 500,00 €	
TOTAL		+ 88 000,00 €	+ 88 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n°1 du budget de la ZAE de l'Espace Entreprise du Domfrontais 2022 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/12/2022
061-200071520-20221219-850BF2214N19A-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N019 Objet : Vote du budget ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais 2023

Le Président donne la parole à Josette PORQUET vice-présidente en charge des finances qui présente le détail du budget primitif 2023 de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 010 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 010 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif de la ZAE de l'Espace Entreprises du Domfrontais tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221209-850BF2214N020-BF

Délégués en exercice 33
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N020 Objet : Vote du budget Assainissement collectif 2023

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charges des finances, qui présente le détail du budget primitif 2023 du service public d'assainissement collectif.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 770 530 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 408 700 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif Assainissement collectif tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président





RF
ORNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
061-200071520-20221209-850BF2214N021-BF

Délégués en exercice **33**
Présents 28
Votants 30
Convocation le 22/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

Suppléance : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Frédérique ROULLIER.

850DE2214N021 Objet : Vote du budget Assainissement non collectif 2023

Le Président donne la parole à Josette Porquet, vice-présidente en charges des finances, qui présente le détail du budget primitif 2023 du service public d'assainissement non collectif.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 203 100 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 0 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif Assainissement non collectif tel que présenté pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture
Bernard SOUL
Président

